



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

RÉSERVÉ À L'USAGE INTERNE
Approbation - liste du droit des réfugiés
Date : _____
Dir. région. : _____
signature

Demande d'inscription sur la liste du droit des réfugiés

Nom de l'avocat(e) (en caractères d'imprimerie) : _____ N° d'avocat _____

Vous pouvez vous procurer le texte des normes régissant l'inscription sur la liste du droit des réfugiés auprès du bureau de district ou par Internet sur le site d'AJO.

Je suis reconnu(e) comme spécialiste en droit de l'immigration et de la citoyenneté – protection des réfugiés par le Barreau du Haut-Canada.

Remarque : Si vous êtes reconnu(e) comme spécialiste en droit de l'immigration et de la citoyenneté – protection des réfugiés par le Barreau du Haut-Canada, vous répondez aux exigences stipulées dans les parties I et II ci-dessous.

PARTIE I – EXPÉRIENCE PERTINENTE MINIMALE

Je possède l'expérience minimale ou l'équivalence requise par AJO, conformément au paragraphe 1 des Normes régissant les avocats en droit des réfugiés.

OU

INSCRIPTION CONDITIONNELLE

Je ne possède pas l'expérience spécialisée requise par AJO et je demande au directeur régional d'autoriser mon inscription conditionnelle en considération de ce qui suit :

- (i) J'ai enseigné le droit des réfugiés;
- (ii) J'ai été membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié;
- (iii) J'ai participé à l'élaboration ou à la prestation de programmes de perfectionnement professionnel en droit des réfugiés;
- (iv) J'ai de l'expérience spécialisée qui est limitée à des pays d'où viennent peu de réfugiés.

OR

- (v) Je m'engage à acquérir l'expérience pertinente minimale, à obtenir les équivalences ou à satisfaire aux conditions requises pour une inscription conditionnelle, conformément aux alinéas (i) à (iv) dans un délai d'une année.

PARTIE II – PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

Je participerai, à raison d'au moins 6 h par an, aux séances de perfectionnement professionnel en droit des réfugiés organisées par AJO

OU

Je demande au directeur régional de m'en exempter en considération de ce qui suit :

- (i) J'ai une expérience confirmée dans le domaine du droit des réfugiés;
- (ii) Je contribue au service d'encadrement à l'intention des avocats inscrits sur la liste du droit des réfugiés;
- (iii) Je participe, à raison de 6 heures par an, à des séances sur le droit des réfugiés organisées par des organismes reconnus, conformément à l'article 2 des Normes régissant les avocats en droit des réfugiés.

PART III – DROITS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT ET DE L'AVOCAT

J'accepte de me conformer aux exigences relatives aux droits et responsabilités du client et de l'avocat énoncées dans le document ci-joint.

J'accepte de me conformer en permanence aux normes d'AJO relatives à l'inscription et au maintien sur la liste du droit des réfugiés.

Je comprends que je dois être inscrit(e) sur la liste et que je dois respecter les normes pour être autorisé(e) à accepter un certificat d'aide juridique.

Signature de l'avocat(e) : _____ Date : _____

Envoyer ce formulaire par la poste ou par télécopieur au bureau de district de l'aide juridique.
[Pour trouver un bureau de district.](#)

Les renseignements personnels demandés dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés afin de déterminer si la personne concernée satisfait aux normes requises pour son inscription et son maintien sur la liste, ainsi que pour la création et la gestion des listes d'avocats par les bureaux de districts. Les renseignements fournis pourront être communiqués aux personnes demandant des services d'aide juridique. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordinatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 200-40, rue Dundas Ouest, Toronto (Ontario) M5G 2H1; 416 979-1446 ou 1 800 668-8258.



Droits et responsabilités du client et de l'avocat

- I. Rencontrez votre avocat le plus tôt possible après avoir reçu votre Formulaire de renseignements personnels de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Vous et votre avocat ne disposez que de 28 jours pour remplir ce formulaire et le remettre à la Commission.
- II. Si votre certificat vise uniquement à obtenir un avis, Aide juridique Ontario paiera votre avocat pour examiner votre demande d'asile et rédiger une lettre sur son bien-fondé. Aide juridique Ontario décidera ensuite si elle le paiera pour s'occuper de votre formulaire et vous représenter à l'audience. Le délai de 28 jours devra être respecté même si Aide juridique Ontario a d'abord demandé un avis.
- III. Si votre certificat vise le formulaire et votre représentation devant la Commission, Aide juridique Ontario paiera votre avocat pour ces services. Ne le payez pas vous-même. Le certificat couvre un nombre limité d'heures de préparation (16 heures pour une audition complète et 8 heures pour une audition accélérée). La limite d'heures de travail dans votre dossier inclut celles d'un technicien ou un auxiliaire juridique. Le travail des interprètes est également soumis à des limites de temps.
 - Votre avocat devrait personnellement s'entretenir avec vous du contenu de votre formulaire avant que vous ne le signiez.
 - Votre avocat devrait prévoir un interprète à toutes vos rencontres si vous en avez besoin. Aide juridique Ontario paiera l'interprète (jusqu'à 10 heures de travail, ou plus si votre avocat obtient une approbation). Ne payez pas vous-même l'interprète.
 - Assurez-vous que votre formulaire est complet et exact et que vous comprenez parfaitement ce qui s'y trouve avant de signer. Il représente votre déclaration, et vous êtes supposé le comprendre. Vous pouvez corriger le formulaire au besoin avant de le signer.
 - Votre avocat devrait vous remettre une copie signée du formulaire dans son entier, tel qu'il a été envoyé à la Commission.
 - Si votre avocat pense qu'un rapport médical ou psychologique est nécessaire en vue de l'audience, il vous enverra chez un docteur ou un psychologue pour en obtenir un. Aide juridique Ontario paiera votre avocat pour ce rapport jusqu'à concurrence d'un montant déterminé. Ne payez pas vous-même ce rapport.
 - Les documents qui ne sont ni en anglais ni en français doivent être traduits avant d'être présentés à la Commission. Si vos pièces d'identité ou vos documents personnels ont besoin d'être traduits, parlez-en à votre avocat. Aide juridique Ontario paiera pour un certain nombre de documents. Votre avocat pourra demander à Aide juridique Ontario de payer pour d'autres traductions si cela s'avère nécessaire.
 - Votre avocat devrait vous rencontrer pour vous préparer à l'audience et vous y accompagner, à moins que vous n'acceptiez d'être représenté par un autre avocat ou par un stagiaire en droit directement supervisé par votre avocat.
 - Votre avocat doit vous dire qui exécutera le travail prévu dans votre certificat d'aide juridique, c'est-à-dire qui s'occupera de votre formulaire et vous accompagnera à l'audience, et si cette personne est un avocat ou non.
- IV. Avisez Aide juridique Ontario, votre avocat, la Commission et le ministère de l'Immigration si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone.

Demandez à votre avocat s'il figure sur la liste des avocats en droit des réfugiés d'Aide juridique Ontario et s'il pourra accepter votre certificat le cas échéant.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, retournez au bureau où vous avez fait votre demande d'aide juridique.